



Réseau des Établissements Agricoles
Nouvelle-Aquitaine
**PARTAGER, FORMER,
RÉUSSIR !**



Animaux
Développement et animation
des territoires

BP JEPS Animateur - Loisirs Tous Publics

Description

Brevet professionnel – niveau 4

Le « Brevet professionnel Jeunesse Éducation Populaire et Sport, spécialité Animateur, mention Loisirs Tous Publics » doit permettre au candidat de :

- Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure
- Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure
- Conduire une action d'animation dans le champ du « loisirs tous publics » et de direction d'accueil collectif de mineurs (ACM)
- Mobiliser les démarches d'éducation populaire pour mettre en œuvre des activités d'animation dans le champ du « loisirs tous publics »

L'accès au diplôme impose 2 conditions :

- être titulaire d'une attestation de formation relative au secourisme, parmi lesquelles :
 - « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1) ou « attestation de formation aux premiers secours » (AFPS)
 - « premiers secours en équipe de niveau 1 » (PSE 1) ou de niveau 2 (PSE 2)
 - « attestation de formation aux gestes et soins d'urgence » (AFGSU)
 - « certificat de sauveteur secouriste du travail (STT) »
- justifier d'une expérience d'animateur professionnelle ou non professionnelle auprès d'un groupe, d'une durée minimale de 200 heures (sauf dispense diplôme)

Compétences visées:

Contribuer au fonctionnement d'une structure
Concevoir et conduire un projet d'animation, l'évaluer
Organiser et évaluer les activités
Encadrer une équipe dans le cadre d'un accueil collectif de mineurs
Accueillir les publics enfants et adolescents et les animateurs
Situer son activité d'animation dans un territoire
Conduire des activités d'animation
Maîtriser les démarches pédagogiques, les outils et techniques de la mention LTP en référence au projet de la structure
Communiquer dans les situations de la vie professionnelle
Prendre en compte les caractéristiques des publics dans leurs environnements dans une démarche d'éducation à la citoyenneté

Débouchés Métiers

Les activités s'exercent dans le cadre de structures relevant du secteur public (collectivités territoriales et établissements publics) ou du secteur privé (associations,...), ainsi que dans une moindre mesure sous statut de travailleur indépendant.

Le secteur associatif et la fonction publique territoriale sont les employeurs principaux des animateurs(trices) de loisirs tous publics.

Deux types d'emplois sont principalement visés :

- animateur(trice) tous publics ;
- directeur(trice) d'accueil collectif de mineurs (ACM)

Poursuites d'études

Pour évoluer dans l'emploi (poste à responsabilité):

Licence pro VAMTR

DEJEPS

DESJEPS

Master Ingénierie de l'Animation Territoriale

Pour acquérir des compétences supplémentaires :

Autre spécialité du BPJEPS

Voies d'accès au sein du réseau Réana

Formation initiale scolaire	
Formation par Apprentissage	
Formation continue pour adultes	X

Lieux de la formation

Formation initiale scolaire

Formation par Apprentissage

Formation continue pour adultes